BUDGET 2025 ÉQUILIBRE ET AMBITION

L'élaboration du budget 2025 s'est déroulée dans un contexte national particulièrement incertain. Entre la censure du Gouvernement Barnier puis les tensions autour du Gouvernement Bayrou, l'État a pris un retard considérable dans l'adoption de son propre budget. Cette situation a engendré de nombreuses incertitudes pour la Ville.

Parallèlement, les collectivités sont fortement sollicitées pour participer à la réduction de la dette publique : nouvelles taxes, augmentation des charges patronales, réduction des dotations et des aides de l'État. Un effort collectif qui pèse sur les finances locales.

BUDGET MUNICIPAL : UNE RÈGLE D'OR, L'ÉQUILIBRE

Le budget de la Ville est voté pour une année civile et doit respecter une règle fondamentale : l'équilibre réel. Les dépenses doivent être strictement égales aux recettes.

Ce budget de 28 537 664 € se divise en deux grandes sections: le fonctionnement et l'investissement.

FONCTIONNEMENT: 20 784 903 €

À SAVOIR

- Contrairement aux collectivités, l'État n'est pas obligé de voter son budget à l'équilibre et peut fonctionner en déficit.
- Les intercommunalités, soumises aux mêmes contraintes que les communes, doivent également faire face aux augmentations imposées par l'État. C'est pourquoi Grenoble Alpes Métropole a dû augmenter certaines taxes, comme celle sur les ordures ménagères, ce qui impacte à la fois le budget communal et celui des ménages.

Cette section englobe toutes les dépenses courantes nécessaires à la bonne marche des services municipaux. En légère hausse par rapport à 2024, elle se répartit comme suit :



66 % - Charges de personnel Ensemble des

dépenses liées à la rémunération des agents et à la gestion des ressources humaines.

11 % - Autres charges

Cette catégorie regroupe principalement les subventions versées aux associations, les contributions aux organismes de regroupement, les indemnités des élus, et divers transferts financiers.

23 % - Charges à caractère général

Dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services : électricité, eau, fournitures, entretien des bâtiments, locations, assurances, contrats de maintenance, etc.

L'AUGMENTATION DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (+ 15 %)

Les charges à caractère général comprennent l'ensemble des dépenses quotidiennes : achats de fournitures, fluides (eau, électricité, gaz), frais de télécommunications, etc. Leur augmentation de 15 % s'explique principalement par :

- L'inflation générale: malgré un ralentissement par rapport aux années précédentes, l'inflation continue d'impacter les prix des fournitures, matériaux et services.
- La hausse des coûts de l'énergie : ces coûts restent élevés, malgré une relative stabilisation.

Face à ces contraintes budgétaires, la hausse des dépenses de fonctionnement est toutefois tempérée par des efforts considérables déployés par l'ensemble des services municipaux.

Une recherche constante d'économies est menée à tous les niveaux : optimisation de l'organisation interne, amélioration des processus de travail et mutualisation des ressources entre services.

Par ailleurs, la Ville utilise stratégiquement les marchés publics pour négocier les meilleurs prix et réduire significativement les coûts d'achat, sans compromettre la qualité des services proposés aux Sassenageois.

INVESTISSEMENT: 7752761€

Grâce à une gestion rigoureuse, la capacité d'investissement de la Ville augmente par rapport à 2024. La bonne gestion en fonctionnement permet d'accroître l'épargne brute (excédent entre recettes et dépenses). Une fois la dette remboursée, l'épargne nette garantit une capacité d'autofinancement solide qui permet d'investir sans augmenter la pression fiscale.

2 620 000 € DÉDIÉS À 4 GRANDS AXES STRATÉGIQUES



Les investissements dans ce domaine visent à renforcer la tranquillité publique et le sentiment de sécurité.

20 % - Cadre de vie

Les investissements prévus en 2025 visent à embellir la ville tout en la rendant plus fonctionnelle.

23 % - Services aux Sassenageois La municipalité place les habitants au cœur de sa politique d'investissement.



La transition é c o l o g i q u e constitue l'axe majoritaire des investissements 2 0 2 5 , témoignant de l'engagement fort de la municipalité pour un

développement

durable

Environnement

43 % -

VIE LOCALE : 728 000 € DE SUBVENTIONS MAINTENUES

Le maintien des 728 000 € de subventions (208 000 € aux associations et 520 000 € au CCAS) témoigne de la volonté municipale de soutenir un tissu associatif dynamique et une politique sociale forte, piliers du vivre-ensemble à Sassenage.

L'accompagnement des associations va bien au-delà des subventions directes. En effet, la Ville continue d'accompagner les associations sur les plans organisationnel, technique et communicationnel, avec la mise à disposition gratuite d'équipements comme le Théâtre en Rond. Ces coûts "consolidés", bien que non facturés, représentent un soutien réel au dynamisme de la vie locale.

ENVIRONNEMENT: 1120 000 €

Chaque projet est pensé pour avoir un impact positif sur l'environnement et la qualité de vie :

- Rachat et installation de panneaux photovoltaïques au Gymnase des Pies - 160 000 €
- Rénovation de l'éclairage public : pour réaliser des économies d'énergie, réduire la pollution lumineuse et préserver la biodiversité nocturne. - 120 000 € dans le cadre d'un Plan pluriannuel du partenariat Public-Privé
- Végétalisation des cours d'écoles du Hameau et de Vercors côté Gua : rafraîchissement des espaces urbains face aux canicules et éducation environnementale des plus jeunes - 40 000 €
- · 1^{ère} phase d'achat de **corbeilles bi-flux pour le tri sélectif** - 27 000 €
- Déploiement de cendriers de rue et d'éteignoirs : pour réduire la pollution des sols et des eaux par les mégots.
 - 3 000 €
- Application ZZZapp contre les moustiques: lutter de manière plus efficace, écologique et collective contre la prolifération des moustiques.



Une attention particulière est portée à l'offre sportive, culturelle et sociale :

- Terrain multisports aux Côtes : compléter l'offre de loisirs pour les jeunes et les familles 110 000 €
- · Réfection du sol de la Halle Jeannie Longo 100 000 €
- Renouvellement des outils informatiques : licences, ordinateurs, logiciels 80 000 €
- Achat de matériel, fournitures bureautiques pour l'ensemble des groupes scolaires - 20 000 € et appareils électroménagers - 9 000 €
- Acquisition de matériel pour l'organisation des festivités et des animations - 25 000 €
- Modernisation de matériel à destination des installations sportives : panneaux de score, cages, poteaux - 15 000 €
- Spectacles gratuits au Théâtre en Rond pour tous les enfants scolarisés: éveil artistique dès le plus jeune âge et égalité d'accès à la culture.

SÉCURITÉ: 370 000 €

La sécurité des Sassenageois demeure une priorité constante.

- Poursuite du déploiement de la vidéoprotection : maillage complet du territoire pour une prévention efficace des actes de délinquance et une résolution plus rapide des enquêtes - 120 000 €
- Création de clôtures, barrières, portail : école des Pies, Centre Technique, etc. - 70 000 €



l^{ère} phase de travaux pour l'isolation de la piscine

L'investissement de plus de 450 000 € pour la piscine en 2025 marque le début d'un plan pluriannuel ambitieux. La

sécurisation des installations et l'amélioration de la performance énergétique permettront à terme de réduire significativement l'empreinte écologique de cet équipement très fréquenté, tout en diminuant ses coûts de fonctionnement.

- Matinées propres : renforcer la sensibilisation à la propreté urbaine tout en créant du lien social entre les habitants.
- Acquisition de parcelles pour des projets environnementaux : ferme pédagogique, etc.
- Plantation d'arbres dans les parcs et jardins.

CADRE DE VIE: 520 000 €

Ces investissements amélioreront les infrastructures et l'espace urbain:

- · Acquisition de terrain pour la Maison de Santé 200 000 €
- Projet Cœur de Ville Cœur de Métropole: redynamiser le centre-ville, favoriser les mobilités douces et créer des espaces publics plus conviviaux -120 000 €
- Renforcement de la sécurité aux passages piétons : signalisation, éclairage - 45 000 €
- · Remplacement des **menuiseries du Multi-Accueil** 45 000 €
- Amélioration des installations de la Médiathèque l'Ellipse : présentoirs, panneaux - 30 000 €
- · Aménagement de l'accueil de la mairie 30 000 €
- · Réfection des sanitaires à l'école des Pies 25 000 €
- Aménagement du parking minéral vers la piscine -20 000 €
- Pose de volets à l'école Vercors et à l'école de musique en complément des travaux réalisés en 2024 - 15 000 €
- · Achat de bancs, distributeurs canins 10 000 €
- Remplacement des bornes électriques pour le marché des Glériates - 7 000 €
- 2^{ème} phase de rénovation de la toiture de l'école Rivoire.
- Mises aux normes des installations électriques et des alarmes intrusions 40 000 €
- Sécurisation de la traversée piétonne du Pont du Vercors -30 000 €, de la falaise aux Cuves côté Nord - 22 000 €, du parking du cimetière de la falaise - 20 000 €, du Parc de la résidence - 15 000 €
- Modernisation des platines et visiophone dans les écoles

TROIS QUESTIONS À...

Daniel D'Olivier Quintas

Adjoint délégué aux finances et à la prévention

Comment avez-vous abordé la préparation de ce budget 2025 ?

On pourrait se dire que « les années se suivent et se ressemblent ». Après la crise sanitaire en 2021, la guerre en Ukraine en 2022, l'inflation en 2023, et, en 2024 les incertitudes liées au vote de la Loi de Finances... nous avons, une fois encore, préparé notre budget dans un climat d'incertitude, avec un cadre contraint et changeant.

La Loi de Finances 2025, qui vise à contribuer à la réduction du déficit public, aura un impact direct sur les recettes et les dépenses des collectivités locales. Nous avons donc dû anticiper des restrictions nouvelles et adapter nos équilibres budgétaires en conséquence.

Malgré cela, notre ligne directrice reste inchangée : garantir un budget sincère, rigoureux et équilibré, qui permette de continuer à investir pour notre commune, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement.

Quels ont été les principaux arbitrages à faire cette année ?

Ce qui me guide avant tout, ce sont la rigueur, la prudence et la sincérité. La raréfaction des dotations, la hausse des coûts et l'incertitude concernant certaines recettes rendent les arbitrages encore plus complexes. Cette année, nous avons dû affiner nos projets, les phaser dans le temps, mettre à jour notre plan pluriannuel d'investissement et nous adapter.

C'est un travail conséquent que j'assure avec mes collègues adjoint(e) s et conseiller(ère)s municipaux(ales), sous la direction de notre Maire. C'est aussi un travail d'anticipation et de précision permanent, mené en lien étroit avec notre pôle finances.

Pour chaque investissement envisagé, deux questions se posent systématiquement : quel sera son impact sur les dépenses de fonctionnement ? Et comment s'inscrit-il dans nos objectifs écologiques et sociaux ?

Nous avons concentré nos efforts sur ce qui améliore concrètement le cadre de vie des Sassenageois, tout en gardant à l'esprit l'importance de préserver notre patrimoine, de moderniser nos équipements et de continuer à accompagner la transition écologique.



Quelles seront les répercussions concrètes de ce budget pour les habitants?

Ce budget permet de maintenir un haut niveau de service public, sans hausse de fiscalité locale. C'est un engagement fort, dans un contexte tendu. Les habitants continueront à bénéficier d'équipements de qualité, d'une offre culturelle et sportive dynamique, et d'actions de proximité. Mais il faut être lucide : certaines opérations pourront être étalées sur plusieurs années. Ce n'est pas un recul, c'est un choix de responsabilité.

Concrètement, ce budget 2025 poursuit les investissements dans les écoles, le renforcement de la sécurité des habitants, l'aménagement du territoire... tout en assurant la continuité des services essentiels.

Il incarne une volonté d'agir avec prudence, mais sans renoncer à l'ambition que nous portons pour Sassenage.



IMPÔTS LOCAUX : LES TAUX COMMUNAUX RESTENT INCHANGÉS

L'augmentation des impôts locaux, même avec des taux communaux stables, s'explique principalement par la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales (ou "bases fiscales") décidée par l'État. Depuis 2018, cette revalorisation est automatiquement indexée sur l'inflation. Ainsi, même si le taux fixé par la mairie reste inchangé, le montant final de l'impôt augmente mécaniquement.

La municipalité poursuit ses efforts constants pour maintenir des services de qualité sans augmenter la pression fiscale communale.